

PROVINCE DE QUÉBEC41^e LÉGISLATURE1^{RE} SESSION**QUÉBEC, LE 8 JUIN 2017****CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR***Québec, le 8 juin 2017*

Aujourd'hui, à treize heures trente-cinq minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner le projet de loi suivant :

n^o 98 Loi modifiant diverses lois concernant principalement l'admission aux professions et la gouvernance du système professionnel

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.